

Nombre de membres : 34
En exercice : 34
Présents : 27
Pouvoirs : 7
Votants : 34

Abstentions : 0
Exprimés : 34
Pour : 34
Contre : 0

N°2018-31

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-huit,

Le jeudi douze avril à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le six avril deux mille dix-huit.

Présents : Christophe Gerouard, Pascal Raffier, Raoul Réchignac, Joël Vilard, Jean-Pierre Romain, Albert Delhoume, Alain Blond, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratnaud, Magdaleina Fredon, Jean Maynard, Paul Brachel, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Alain Perche, Patrick Gibaud, Daniel Desbordes, Richard Simonneau, Cécile Guillaudeux, Eric Dombay, Agnès Varachaud, Marie-Laurence Morange, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Sylvie Germond.

Suppléants présents : Stéphane Malivet.

Pouvoirs : Dominique Germond à Alain Blond, Maryse Thomas à Christian Vignerie, Luc Gabette à Pascal Raffier, Jean-Louis Clermond-Barrère à Patrick Gibaud, Paula Gaboriau à Françoise Piquet, Nathalie Marchadier à Joël Vilard, Véronique Bindé à Louis Furlaud.

Secrétaire de séance : Patrick Gibaud

Objet

Détermination des projets communautaires à inscrire aux Contrats départementaux de développement Intercommunal de 3^{ème} génération (2018-2021).

Monsieur le Président expose que le Conseil Départemental de la Haute-Vienne a décidé de mettre en œuvre une troisième génération de Contrats Départementaux de Développement Intercommunal pour une nouvelle période de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2018. Une enveloppe de 20 millions d'euros est consacrée par le Département à ces contrats. Une enveloppe de base de 15 millions d'euros est répartie entre les communautés de communes au prorata de leur taille et de leur population. En ce qui concerne la Communauté de Communes Ouest Limousin, l'enveloppe est de 1 124 000 € pour la durée du contrat.

Par délibération n°2018-16 en date du 22 mars 2018, le Conseil Communautaire a déterminé les programmes communaux structurants pour le territoire qui seront inscrits dans ces CDDI de 3^{ème} génération.

A ce stade de la procédure, il s'agit maintenant de déterminer les projets portés par la Communauté de Communes., ce qui permettra de contractualiser avec le Conseil Départemental dès le mois de juillet 2018.

Communauté, Communes ou Syndicats	Projets	Coûts des projets HT	Subventions CDDI attendues (taux de subvention)
Communauté de Communes Ouest Limousin	Extension et réaménagement de l'ALSH de Cognac-la-Forêt	198 303,00 €	39 660,00 € (20 %)

Soit un total de subventions demandées de 39 660,00 €.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable quant à l'inscription dans le CDDI 2018-2021, à signer avec monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, des projets portés par la Communauté de Communes Ouest Limousin, et tels que listés dans le tableau ci-dessous.

Communauté, Communes ou Syndicats	Projets	Coûts des projets HT	Subventions CDDI attendues (taux de subvention)
Communauté de Communes Ouest Limousin	Extension et réaménagement de l'ALSH de Cognac-la-Forêt	198 303,00 €	39 660,00 € (20 %)

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire

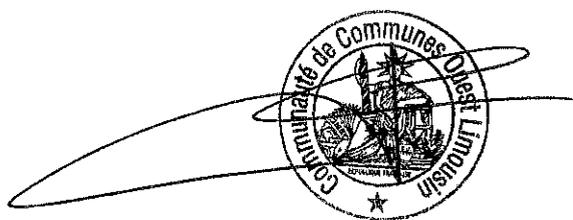
Le Président,

Le

Le Président

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE 17 AVR. 2018



Christophe GEROUARD